

## **Table des matières**

Avertissement	5
Introduction	9
Titre Premier - La Police Administrative Générale	11
1.1    Chapitre premier - Que vise-t-on ?	11
1.2    Chapitre 2. Quelle autorité administrative est chargée de cette mission ?	12
1.2.1    §1er la commune	12
1.2.2    §2 la province	12
1.2.3    §3 le ministre de l'Intérieur et le Roi	12
1.3    Chapitre 3. Où la compétence s'exerce-t-elle ?	13
1.4    Chapitre 4 - La police administrative, une affaire d'ordre public	15
1.4.1    § 1. Les composantes de l'ordre public	15
1.4.2    § 2. La notion d'incivilité	16
1.5    Chapitre 5. Les troubles de voisinage	18
1.6    Chapitre 6. L'ordre public moral et l'ordre public matériel	19
Titre II – Polices spéciales et police générale	21
2.1.    Chapitre premier - Qu'entend-on par police spéciale?	21
2.2.    Chapitre 2 - La police complémentaire	21
2.3.    Chapitre 3 - Le Concours des polices	22
2.3.1.    § 1. Généralités	22
2.3.2.    § 2. Concours entre police administrative spéciale et générale	22
2.3.3.    § 3. Quelques mots de la police des spectacles	23
Titre III - Les différentes mesures de police	27
3.1.    Chapitre premier - L'ordonnance ou le règlement du conseil communal	27
3.1.1.    § 1 L'ordonnance en tant que mesure de police	27
3.1.2.    § 2 Règle de forme	27
3.1.3.    § 3 Illustrations	28
3.1.4.    § 4 Les sanctions applicables	29
Remarques méthodologiques	30

3.2.	Chapitre 2 - L'arrêté du Bourgmestre	31
3.2.1.	§ 1 La mesure	31
3.2.2.	§ 2. Règles de forme	31
3.2.3.	§ 3. Illustrations	32
3.2.4.	§ 4 Sanctions	34
3.2.5.	§ 5 Récupérations des frais engagés par la commune	34
3.3.	Chapitre 3 - Quelques mesures particulières	35
3.3.1.	§ 1 Action du Bourgmestre à portée réglementaire : article 134 de la nouvelle loi communale	35
3.3.2.	§ 2 La fermeture provisoire d'un établissement ou la suspension d'une autorisation : article 134 ter de la nouvelle loi communale	36
3.3.3.	§ 3 La fermeture temporaire d'un établissement : article 134quater de la nouvelle loi communale	36
3.3.4.	§ 4 Interdiction temporaire de lieu : article 134sexies	37
3.4.	Chapitre 4 - L'ordonnance temporaire de circulation routière: intervention du collège communal sur base de 130bis NLC	39
3.4.1.	Contexte	39
3.4.2.	L'intervention du collège	39
3.4.3.	Sanctions	40
3.5.	Chapitre 5 - Les règles applicables à toute mesure de police	40
	Titre IV - Responsabilités civiles et pénales	43
4.1.	Chapitre premier - La responsabilité civile	43
4.1.1.	Eléments constitutifs	43
4.1.2.	Cas d'application à la commune dans le cadre de ses compétences de police	43
4.2.	Chapitre 2 - La responsabilité pénale des communes et des mandataires communaux	44
4.2.1.	Eléments constitutifs	44
4.2.2.	Cas d'application en matière de police administrative	45
	Titre V - Les recours	47
5.1.	Chapitre premier - Le recours administratif	47
5.2.	Chapitre 2 - Le contrôle de tutelle	47
5.3.	Chapitre 3 - Le recours juridictionnel	48

5.3.1. Le Conseil d'Etat	48
5.3.2. L'ordre judiciaire	49
Conclusion	51